



*Syndicat Intercommunal Cavités 37*

Saint-Avertin, le 12 janvier 2017

Le Président,  
à,

Monsieur le Maire  
Maire d'Azay-sur-Cher  
17, Grande Rue  
37270 AZAY-SUR-CHER

N/REF : CC/FB/17-007

Objet : Avis concernant la prise en compte de l'aléa cavités souterraines dans l'élaboration du PLU

Monsieur le Maire,

Vous avez contacté par courrier postal nos services en date du 29 décembre 2016 (N/Réf : JA/SL) concernant la problématique cavité souterraine sur votre territoire communal.

En ce qui concerne les indications en notre possession, la commune d'Azay-sur-Cher n'est pas concernée à ce jour par un Plan d'Exposition aux Risques Mouvement de Terrain.

Nous ne disposons d'aucune cartographie précise des cavités souterraines sur la commune d'Azay-sur-Cher. Quelques cavités ont néanmoins été expertisées par le Syndicat :

- Cinq cavités situées au 4 Grande Rue (Dossiers 20371698D et 25377288/14 – Prestataire de services Cavités 37 – Juillet 2000 et Août 2005),
- Une cave communale creusée en pied du coteau de la Duvelerie en bord du Cher (Dossier 2537288/49 – Prestataire de services Cavités 37 – Juin 2007),
- Trois caves au positionnées au 20 rue des Carnaux (Dossier 37012/3D – Prestataire de services Cavités 37 – Février 2008),
- Une cave située sur la propriété communale rue de Rochecave (Dossier 37015/15-005/A – Syndicat Intercommunal Cavités 37 – Mars 2015).



En outre, d'après le site GEORISQUES du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE), cinq cavités sont repérées :

- Deux sont positionnées en limite Nord-Est du territoire communal,
- Deux se situent à proximité du centre-bourg,
- Une est située au niveau de lieu-dit Rochecave.

Pour ce qui concerne l'avis sur le PLU, étant donné le délai de réponse imparti, nous ne sommes pas en mesure de vous fournir un zonage détaillé des zones sous-cavées ou de coteau, ni de vous établir des recommandations précises.

Néanmoins, les secteurs sensibles à cet aléa semblent se situer majoritairement le long des vallées du Cher et du ruisseau de la Gitonnière. Une attention particulière devra être portée sur la gestion de l'urbanisme et la maîtrise des eaux au sein de ces espaces.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,  
L'ingénieur Géologue

Fanny BOURGEOIS